



LE ROBOT JURIDIQUE EST-IL L'AVENIR DE L'AVOCAT ?

publié le **30/10/2017**, vu **509 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHOU](#)

Ceux qui ont assisté à la Convention Nationale des avocats à BORDEAUX ont pu suivre le dialogue entre Alain BENSSOUSSAN et son robot Pepper.

Ceux qui ont assisté à la Convention Nationale des avocats à BORDEAUX ont pu suivre le dialogue entre Alain BENSSOUSSAN et son robot Pepper. Le robot était son assistant pour la recherche de jurisprudence, des lois applicables et répondait à toutes questions concernant l'organisation de l'agenda.

En Belgique, c'est un robot juridique basé sur l'intelligence artificielle, Lee & Ally, qui a remporté le premier Legal Tech Award. Ce robot, rapidement, doit pouvoir prodiguer des conseils juridiques ciblés aux entreprises. En Belgique, comme en France, un grand nombre de start-ups Legal Tech sont sur le marché. Leur chiffre d'affaires se développe. Elles concurrencent directement les avocats sur le secteur juridique et tendent à l'emparer du marché de l'accès au droit à des prix extrêmement bas et pour des conseils, pour l'instant, simples mais qui, au fur et à mesure du développement de l'intelligence artificielle, deviendront sophistiqués.

On pensait que le robot menacerait les « cols bleus » et s'emparerait de tâches répétitives. Ce n'est pas le cas avec l'intelligence artificielle. Nous sommes bien en concurrence, aujourd'hui, avec des robots.

Michel BENICHOU